



Séance ordinaire du 23 juin 2022
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°23062022D05_2

Objet : Finances communales – décision modificative n°2 (budget principal)

Date de la convocation et de l'affichage : le 17 juin 2022

Affichage du 24 juin 2022 au 24 août 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		VILLAND Franck
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
JOLY Dominique	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMONNOIS Fabien			X	
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20220623-23062022D06_2-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
ZOWIEZ-NEUMANN Bérangère	X			

A été nommé secrétaire de séance : LOYET Gilbert.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

VU la délibération du 8 février 2022 n°08022022D3_2 portant approbation du budget primitif 2022 (budget principal).

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances communales.

Exposé des motifs : dans le prolongement de la décision prise de recourir à un emprunt pour assurer le financement des travaux de réhabilitation/extension de la mairie annexe de Francin, il convient de porter cette recette d'investissement au BP 2022, soit :

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
R-1641-20-020 Réhabilitation de la mairie annexe de Francin		700 000€
TOTAL R 16 – Emprunts et dettes assimilées		700 000€
TOTAL INVESTISSEMENT		700 000€

Pour rappel la section d'investissement du BP 2022 a été votée en suréquilibre (possibilité offerte par les dispositions du CGCT l.1612-6 et L.1612-6 qui autorisent un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine).

A l'issue de la DM n°2 le montant de ce suréquilibre s'établira à 1 890 029.77€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjointe en charge des finances communales et après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 (budget principal)
- **PRECISE** que l'excédent de la section d'investissement s'établit à 1 890 029.77€.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 23 juin 2022.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 24 juin 2022.

Franck VILLAND

Maire de Porte-de-Savoie



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20220623-23062022D06_2-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022